



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 49769

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le dossier de l'amiante et de ses victimes dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, ce problème de l'utilisation de l'amiante, notamment dans diverses entreprises du département et ayant occasionné des affections, souvent des cancers, ne cesse de progresser par la découverte de nouveaux cas dans plusieurs villes de Seine-Saint-Denis. Cette situation réclame un bilan annuel des nouveaux cas et une présentation des dossiers juridiques et médicaux qui pourraient être communiqués aux différentes collectivités concernées. Cette proposition d'initiative correspondrait, de plus, à l'attente de nombreuses associations qui ont eu un rôle prépondérant dans la prise en compte de tous ces dossiers d'amiante dans les entreprises incriminées, notamment en Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc de lui indiquer si elle compte répondre à cette suggestion et donner des instructions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49769

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4807

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)